

maintien de leur gouvernement local et de leur législature. En décembre 1902, une assemblée des représentants provinciaux, tenue à Québec, passa des résolutions en faveur de l'augmentation des subsides. Ces résolutions furent peu après ratifiées par les législatures des provinces représentées, à l'exception de la Colombie-Britannique, et soumises au gouvernement du Dominion.

Conférence
interprovinciale,
1906.

Cependant, aucune mesure en vue de l'augmentation des subsides ne fut prise à cette époque, mais le 10 septembre 1906, à la requête des gouvernements provinciaux, le Premier Ministre du Canada, Sir Wilfrid Laurier, convoqua une conférence interprovinciale à Ottawa qui dura du 8 au 13 octobre 1906. Les neuf provinces du Dominion furent représentées par leurs ministres respectifs. Le 10 octobre, cette conférence émit le vœu que des instances soient faites auprès du gouvernement du Dominion pour obtenir une décision immédiate et favorable sur le sujet dont les résolutions de la conférence de Québec en 1902 formaient l'objet.

Réclamations
de la Colom-
bie-Britanni-
que basées sur
des considéra-
tions spéciales.

A la même date, l'honorable Richard McBride, Premier Ministre de la Colombie-Britannique, présenta un mémoire exposant les droits de cette province à un traitement spécial dans la distribution des subsides demandant, au nom de son gouvernement, la nomination d'une commission qui serait chargée d'établir la situation des relations financières entre le Dominion et la province.

Cas de la
Colombie-Bri-
tannique pris
en considéra-
tion par la
conférence
interprovinciale.

Le 12 octobre, Sir Wilfrid Laurier annonça que le gouvernement fédéral ne pouvait, au point où en était la question, accéder à la requête du gouvernement de la Colombie-Britannique relative à la nomination d'une commission, mais il proposa de soumettre cette requête à la conférence interprovinciale, le gouvernement fédéral ne voulant rien faire avant de connaître la décision de cette assemblée. Ceci fut fait, et la proposition du Premier Ministre de la Colombie-Britannique ne reçut pas l'approbation des représentants des autres provinces. Dans une résolution, la conférence déclara qu'elle ne jugeait pas opportun de soumettre les réclamations d'une province à l'arbitrage.

Base d'un
règlement
adopté relatif
à un octroi
additionnel
accordé à la
Colombie-
Britannique.

Le jour suivant, 13 octobre, la conférence interprovinciale convint d'une base pour le règlement final et immuable des montants annuels payables par le gouvernement fédéral aux autres provinces et elle passa une résolution déclarant que, en vue de la grande superficie, de la position géographique et de la nature physique tout exceptionnelle de la province de la Colombie-Britannique, la conférence était d'avis que cette province devrait recevoir une allocation additionnelle annuelle de \$100,000 pendant dix ans.¹

Législation
impériale
sanctionnant
les augmenta-
tions d'octroi
accordées par
le Canada.

Ces propositions furent acceptées par le gouvernement fédéral et le 26 avril, 1907, elles furent rédigées en une adresse du Parlement du Canada à Sa Majesté le Roi. Le 9 août, le Parlement

¹L'honorable Richard McBride, Premier Ministre de la Colombie-Britannique refusa de donner son assentiment aux termes de cette résolution.